



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-007

25 mai 2020

OBJET : ARRETÉ Demande de FIPDR

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande souhaite déposer une demande de FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) au titre de l'année 2020 pour la sécurisation des groupes scolaires ;

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- *transmission en Préfecture le 25 mai 2020*
- *transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 25 mai 2020*
- *information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies*
- *mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

A LE HOM, le 25 mai 2020

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200525-007ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2020

